



PREFETE DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 85 – NOVEMBRE 2016

SOMMAIRE

DDFIP

Arrêté du 21 novembre 2016, relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe – trésorerie de Conlie, fermeture du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017.

Arrêté du 21 novembre 2016, relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe – trésorerie de Fresnay-sur-Sarthe, fermeture du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017.

Arrêté du 21 novembre 2016, relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe – trésorerie de Montval-sur-Loir (anciennement Château-du-Loir), fermeture du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017.

Arrêté du 21 novembre 2016, relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe – trésorerie de Saint-Paterne, fermeture du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 30 décembre 2016.

Arrêté du 21 novembre 2016, relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe – trésorerie de Loué, fermeture du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 30 décembre 2016.

Arrêté du 21 novembre 2016, relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe – trésorerie du Grand-Lucé, fermeture du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 30 décembre 2016.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
72002 Le Mans

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe**

Le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie de Conlie sera fermée au public du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Le Mans, le 21 novembre 2016

Par délégation du Préfet,

signé

Thierry POURQUIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
72002 Le Mans

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe**

Le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie de Fresnay-sur-Sarthe sera fermée au public du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Le Mans, le 21 novembre 2016

Par délégation du Préfet,

signé

Thierry POURQUIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
72002 Le Mans

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe**

Le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie de Montval-sur-Loir (anciennement Château-du-Loir) sera fermée au public du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Le Mans, le 21 novembre 2016

Par délégation du Préfet,

signé

Thierry POURQUIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
72002 Le Mans

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe**

Le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie de Saint-Paterne sera fermée au public du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 30 décembre 2016.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Le Mans, le 21 novembre 2016

Par délégation du Préfet,

signé

Thierry POURQUIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
72002 Le Mans

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe**

Le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie de Loué sera fermée au public du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 30 décembre 2016.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Le Mans, le 21 novembre 2016

Par délégation du Préfet,

signé

Thierry POURQUIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
72002 Le Mans

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe**

Le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie du Grand-Lucé sera fermée au public du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 30 décembre 2016.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Le Mans, le 21 novembre 2016

Par délégation du Préfet,

signé

Thierry POURQUIER